



# Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

Département Ille-et-Vilaine, Région Bretagne

(35 140 habitants, 30 000 ha, catégorie « intercommunalité »)

### Éléments de contexte sur la collectivité

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 19 communes, suite à l'extension du périmètre de la communauté de communes du Val d'Ille à 9 communes de la communauté de communes du Pays d'Aubigné.

En 50 ans, la population a été multipliée par 2,24, avec une augmentation de 2526 habitants entre 2009 et 2014. Cet accroissement est plus soutenu dans les communes du Sud et notamment dans les pôles structurants et d'appui. Depuis 1999, on dénombre 39% de scolaires en plus.

La surface urbanisée a augmenté d'un quart entre 2001 et 2014. La consommation d'espace par habitant est plus importante à l'heure actuelle que dans les années 1980. Cette croissance de l'urbanisation est différenciée selon les communes. La consommation foncière annuelle tend à 29 ha sur les 15 dernières années. Cette urbanisation est principalement orientée vers l'habitat. Cependant, il existe un développement récent de la consommation par l'activité depuis les années 2000. Il y a un réel enjeu de densification et de requalification des zones d'activité existantes, de planification des mutations à venir et d'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activité. L'hypothèse du SCoT du Pays de Rennes prévoit l'accueil d'une population d'environ 3800 habitants, ce qui entraînera une production d'environ 290 logements par an d'ici 2023 (6.2% des logements sur le territoire sont vacants). Globalement, la

programmation en cours correspond à environ 22% du nombre de résidences principales existantes en 2013 et 141% du nombre de logement attendus à l'horizon 2023. Le PLUi de la collectivité étant en cours d'élaboration, les évolutions attendues dans les 10 prochaines années n'ont pas encore été publiées.

Avec un site Natura2000 et 2 espaces naturels sensibles, le territoire de la collectivité est parcouru de 463 kilomètres de cours d'eau, de 1640 kilomètres de haies bocagères et 140 kilomètres de haies plantées et entretenues via Breizh Bocage, ainsi que de 400 vergers. Avec son territoire en grande partie agricole, la Communauté de communes compte 554 exploitations agricoles, ainsi que 17 zones d'activité.



Fig. 1 / Le territoire de la Communauté de communes. ©CCVal d'IlleAubigné

### Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

La trame verte et bleue dans sa globalité est une thématique en place au sein de la collectivité depuis les années 2009. Elle a pris de l'ampleur en 2013

avec l'approbation du premier schéma local de la trame verte et bleue. Ce schéma a abouti à la mise en place d'une politique harmonisée en matière de



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

préservation et de restauration de la trame verte et bleue.

Des actions spécifiques trame verte et bleue sont menées sur l'ensemble du territoire. Il y a une réelle volonté politique d'intégrer les problématiques naturalistes dans l'ensemble des projets de la collectivité : aménagements de zones d'activité, rénovation de bâtiments publics, réaménagement d'anciennes stations d'épuration, création de vergers communaux en centre-bourg et en périphérie, restauration du paysage bocager en milieu agricole...

La loi NOTRe a entraîné une nouvelle organisation de la communauté de communes qui est passée de 10 à 19 communes. Ce projet de territoire a été approuvé fin 2016, pour une période 2017-2020. Ce projet met en exergue l'importance de l'environnement et de la trame verte et bleue en les qualifiant d'enjeux transversaux ayant une influence sur l'ensemble des autres enjeux et actions de la collectivité. Il comprend quatre ambitions, dont le développement d'un territoire durable (construction plateforme biomasse-bois-énergie, préservation et restauration du paysage et de la biodiversité, poursuite de la gestion différenciée des routes et des espaces verts) et le soutien des pratiques agricoles (via la mise en place de MAEC

bocage & biodiversité, d'un programme d'actions pour la préservation, la plantation et la restauration du maillage bocager, l'appui à l'installation d'exploitations en agriculture biologique, l'appui à la transmission des sièges d'exploitation...). Ce projet de territoire est mené avec l'appui d'un comité citoyen se réunissant une fois par mois.

Parallèlement la collectivité s'appuie sur ce projet de territoire pour l'élaboration en cours de son PLUi (PADD en cours de relecture) et son PCAET. La trame verte et bleue y occupe une place prépondérante.

Le Val d'Ille-Aubigné met en place une politique incitative pour la distribution de repas biologique dans les cantines scolaires, grâce au démarche de consultation simplifiée ou à l'allotissement. De plus, le critère BIOM est utilisé dans les différents marchés publics, afin de privilégier le plus l'économie circulaire.

Enfin, la communauté de communes dispense aux agents volontaires des formations sur les thèmes de la gestion des espaces verts et de la biodiversité dans le bâti en collaboration avec la LPO et Bretagne Vivante.



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

Action présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

### Schéma local de la trame verte et bleue du Val d'Ille

#### Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Les objectifs de ce schéma local sont :

- la définition de la trame verte et bleue du territoire ;
- la connaissance des potentialités et des fragilités du territoire et notamment des ruptures de continuité ;
- la mise en œuvre des actions en vue de préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire ;
- l'apport d'une cohérence à l'ensemble des actions mises en œuvre en matière de préservation de la biodiversité par la collectivité ;
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans les démarches de planification et les travaux de la collectivité.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du schéma local :

- cartographie des trames vertes et bleues du territoire et diffusion de cette cartographie pour l'intégration dans les documents d'urbanisme communaux ;
- élaboration d'un programme d'actions sur 4 ans pour la préservation et la restauration des trames vertes et bleues du territoire ;
- création et animation d'un comité de pilotage trame verte et bleue composé des acteurs locaux du territoire, se réunissant annuellement pour définir le programme d'actions trame verte et bleue de l'année n+1 ;

- mise en œuvre d'actions en faveur de la trame verte et bleue : démarche « Un verger pour demain », généralisation du fauchage tardif et du fauchage avec export des bords de route, création de mare, sensibilisation et animation grand public, études sur la biodiversité, aménagement d'anciennes lagunes de stations d'épuration, aménagement de bâtiments publics en faveur des chiroptères,...

Les travaux finalisés font l'objet d'un suivi faunistique et/ou floristique adapté afin d'évaluer l'impact de ces actions sur la biodiversité.

La mare créée dans le bassin tampon d'une zone d'activité a vu sa diversité en odonates augmenter fortement avec l'apparition de deux espèces patrimoniales.

Les formations agents et les animations grands publics attirent une population non négligeable qui est comptabilisée.

Le fauchage avec export et le fauchage tardif des bords de route et la mise en place de l'éco-pâturage permet une augmentation de la richesse spécifique notamment en légumineuses. Une étude floristique précise pourra être mise en œuvre à partir de 2018, une étude avant ne serait pas significative du fait du temps nécessaire à la flore pour se développer correctement. »



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE



Fig. 3 / Paysage bocager du territoire - Montreuil-le-Gast - 1e prix du concours photo "Le bocage dans tous ses états" de 2016 ©Arnaud MAUPIN

### Complément des évaluateurs :

Initialement, le projet a été défini à l'échelle des dix communes de l'ancienne communauté de communes du Val d'Ille, sur une surface de 140 km<sup>2</sup>. Le diagnostic de ce schéma local a été réalisé en 2012-2013 et sa mise en œuvre s'étale de 2014 à 2018. La mise en œuvre d'un nouveau schéma TVB à l'échelle des 19 communes actuelle du Val d'Ille-Aubigné est prévue en 2019, en relation avec le PLUi et le PCAET, dont l'échéance est prévue à la même date. Des zones prioritaires ont été identifiées, avec

l'appui de naturalistes qui ont définis un certain nombre d'espèces cibles. Ces zones prioritaires ont permis d'identifier cinq secteurs à enjeux. Ces secteurs seront la cible d'actions exemplaires et reproductibles par la suite sur d'autres secteurs de la communauté de communes. Une prospection de terrain est prévue en cas de manque de données, à l'heure actuelle le schéma est établi grâce aux données existantes (ABC, inventaires naturalistes,...).

[Accéder à divers documents au sujet du schéma local de la trame verte et bleue](#)

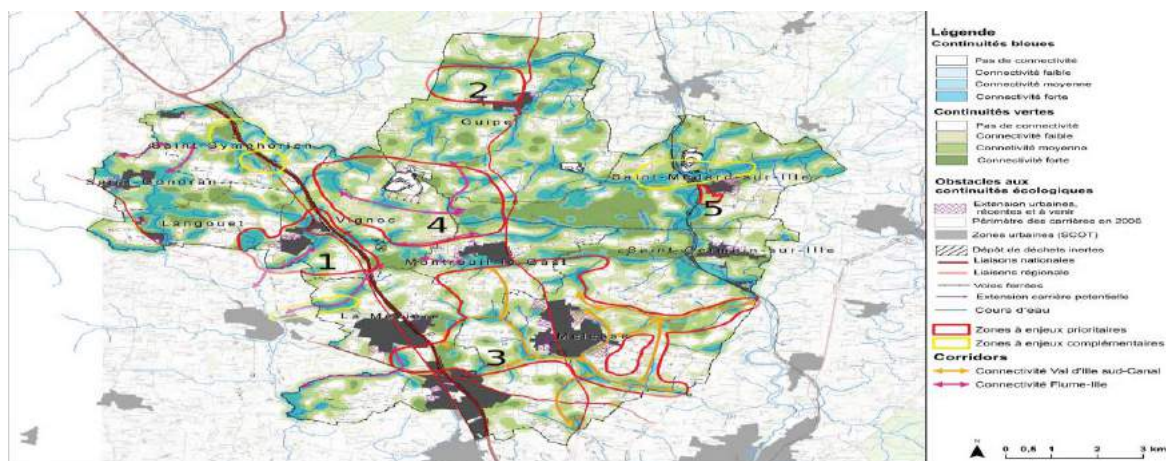


Fig. 4 / Cinq secteurs à enjeux identifiés dans le schéma local de la trame verte et bleue. ©CCVald'IlleAubigné





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

Action présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

### Aménagement de passages à faune sur des ouvrages existants

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Les objectifs sont de :

- réduire l'impact des grandes voies de circulation sur les continuités écologiques du territoire ;
- réaliser des travaux sur des ouvrages existants : ponts cadre, ponts supérieurs, ponts intérieurs ;
- réaliser des aménagements simples pour permettre, s'ils sont jugés efficaces, de multiplier facilement et à moindre coût ce type d'aménagements sur le territoire.

Les mesures mises en œuvre :

- recensement des différents ouvrages existants le long des routes départementales et nationales ;
  - étude pour identifier les sites les plus propices à des aménagements de passage à faune ;
  - réalisation de 4 passages à faune : 2 accotements enherbés, 1 passage sous tunnel pour les mammifères et chiroptères, 1 passage inférieur dans un pont cadre où passe un cours d'eau ;
  - achat d'un piège photographique pour l'évaluation de l'efficacité des différents ouvrages aménagés ;
- Deux passages à faune ont été aménagés en mai 2016, ils ont fait l'objet d'un suivi photographique durant l'été 2016. Les deux autres passages à faune ont été aménagés en décembre 2016.

#### Complément des évaluateurs :

Ces quatre passages à faune réalisés ont été mis en place sur des secteurs identifiés comme prioritaires. La première étude de faisabilité a été menée en 2010 par le Groupe mammologique breton. La volonté affichée pour la mise en place de ces passages à faune a été de faire avec l'existant à un moindre coût, afin d'obtenir des ouvrages fonctionnels, dont la constructibilité est répétable.

Un suivi photographique est prévu sur l'ensemble des quatre passages à faune pendant toute l'année 2017 par période de trois semaines par passage. Les premiers résultats ont démontré l'efficacité d'un des deux passages à faune suivi (présence et trace de présence de petits mammifères empruntant le passage, espèces faunistiques visées par l'aménagement). Le suivi 2017 permettra de confirmer ou d'infirmer ces résultats. »



Fig. 5 / Passage à faune sous la RD82 à Melesse - Passage inférieur dans un pont cadre où passe le ruisseau du Quincampoix. ©CCValdilleAubigné

Un de ces quatre passages à faune est le passage à faune situé au niveau du pont Roncerais à Vignoc, sous la RN137. Dervenn, entreprise spécialisée en génie écologique, a réalisé les travaux : décroustage (enlèvement de la couche de macadam), mise en place de bordure bois et de barres en métal, apport de terre végétale et plantations de saules sur le talus afin de créer une barrière visuelle et encourager la



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

faune à utiliser l'accotement enherbé (2500 euro de travaux). Le suivi 2016 et 2017 n'a donné aucun résultat concluant. Un deuxième passage à faune de même type a été construit sur une route communale, ce qui permettra de comparer l'efficacité de ces deux passages à faune, ainsi que de déterminer les facteurs d'utilisation de ces passages. Les premiers suivis réalisés ont pu mettre en avant le passage de renards roux et de lièvres.



Fig. 6/ Passage à faune – Pont Roncerais sous RN137. ©MarieWagner

Le troisième passage à faune a été réalisé au niveau du Pont des Loges, toujours sous la RD137. Un tunnel pré-existant est utilisé, et des claustres bois ont été mis en place pour limiter le bruit et le visuel sur la route nationale. Un travail expérimental est mené afin d'attirer les chiroptères : les arbres tout le long en amont du tunnel sont taillés afin de former un tunnel végétal, qui dirigera les chiroptères volant bas vers le passage à faune. Le coût de ce passage à faune a été de 7500 euro, études comprises. Le suivi photo réalisé a révélé le passage régulier de blaireaux, renards et martres.



Fig. 7/ Passage à faune Pont des Loges. ©MarieWagner

Enfin, le dernier passage à faune aménagé sur le territoire est situé sous la RD82 à Melesse, dans un pont cadre où passe le ruisseau du Quincampoix. L'aménagement de ce passage à faune est constitué de planches en bois et de tiges métalliques à l'intérieur du pont. Ce passage à faune est efficace, puisque ont été vus sur les pièges photos : martres, fouines, hérissons, belettes, visons et chats domestiques.

Sur quatre passages aménagés en 2016, deux se sont avérés efficaces. D'ici fin 2017, quatre suivis photographiques de trois semaines auront été réalisés sur chaque site, permettant d'établir un bilan d'utilisation de ces passages



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

### Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

#### **Le pôle communautaire**

Dès l'élaboration du cahier des charges, plusieurs points « développement durable » ont été inscrits :

- la construction du bâtiment sera réalisée avec au moins 90% de matériaux naturels à faible empreinte écologique et non traités (refus du bois exotique, éco-matériaux utilisés (EC1), peintures utilisées NF environnement ou Ecolabel – à teneur minimale en Composés organiques volatiles) ;
- le choix du chauffage sera réfléchi en partie en énergie naturelle (panneaux thermiques) et par la pose d'une chaudière à bois (ou autre, hors énergies fossiles). Finalement, le choix s'est porté sur une chaudière mixte bois bûche - Granulés.

Ce bâtiment est classé BEPOS, bâtiment à énergie positive. Son orientation est bioclimatique, les bureaux sont situés sur les côtés, un puits de lumière a été mis en place pour les parties centrales. Pour l'éclairage, des détecteurs de mouvements ont été installés. Enfin, un système de coupure automatique a été installé afin de stopper les consommations résiduelles des ordinateurs. La production d'électricité est permise par une éolienne. 145m<sup>2</sup> de panneaux solaires microcristallins permettent quant à eux une rente annuelle de 10 500 euro.

Le bâtiment est constitué d'une structure en brique, isolée par l'extérieur par des panneaux de bois (Douglas bretons) compressés et bardés en châtaignier local. Cette première structure porte une ossature bois isolée intégralement en ouate de cellulose, bardée en micro-Trespa et couverte de zinc. L'intérieur du bâtiment et le mobilier sont également en hêtre. Hors taxe, la construction de ce bâtiment aura coûté 1 400 000 euro.



Fig.8 / Le pôle communautaire et son potager « les Incroyables Comestibles ». ©MarieWagner

Des systèmes de récupération d'eau de pluie ont été mis en place, l'eau récupérée sert pour l'arrosage et les sanitaires. Deux bassins de lagunage ont été aménagés, et récupèrent toutes les eaux usées.

Une toiture végétalisée de 300 m<sup>2</sup> a été installée, le choix s'est porté sur des barquettes plantées de sédum afin de faciliter les interventions et améliorer l'étanchéité de l'installation sans avoir recours à une bâche.

Tous les espaces plantés sur le site sont paillés, et un potager les Incroyables Comestibles est à disposition des employés et des visiteurs, et est entretenu par le chantier d'insertion. Des hôtels à insectes, ainsi que des composteurs sont également installés sur site.





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE



Fig.9 / Toiture végétalisée composée de barquettes sédum ©MarieWagner

Le site comprend un parking, divisé en deux zones, une partie goudronnée autour du bâtiment (obligation réglementaire pour l'accès incendie et l'accès handicapé, utilisation intensive) et une partie en stabilisé.

Les espaces verts du site sont en éco-pâturage. De part la contrainte de la topographie (terrain en

Enfin, afin d'éviter les collisions, des silhouettes d'oiseaux ont été posées sur les vitres du bâtiment,

penne), de la terre a dû être extraite, et cette terre a été utilisée pour créer un moellon. Le terrain situé entre ce merlon et le bâtiment accueille maintenant un verger conservatoire, constitué de dix arbres (représentant les dix communes « historiques » de la communauté de communes du Val d'Ille).



Fig. 10/ Verger conservatoire situé aux abords du pôle communautaire. ©MarieWagner

### Aménagements et requalification de Zones d'activités

Deux ZA présentent des aménagements particuliers sur le territoire de la communauté de communes. Il s'agit de la ZA des Olivettes et de la ZA de la Bourdonnais.

Sur la première, un bassin a été aménagé, grâce à la réalisation d'une encoche dans le fossé d'écoulement des eaux. Ce bassin constitue une zone de stagnation pour les odonates et les amphibiens. En 2015, deux espèces d'odonates ont été observées, l'aménagement de la mare a eu lieu en mars 2016. Pour le suivi faune-flore de 2016, le nombre d'espèces observées a augmenté à quatorze, avec la présence de l'Agrion de Mercure (liste rouge) et l'Orthétrum brun (rare en Bretagne).

La zone est gérée par écopâturage.



Fig. 11 / Bassin aménagé au niveau de la ZAC des Olivettes, signalisation « réservoir de biodiversité ». ©MarieWagner





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

La ZA de la Bourdonnais a elle fait l'objet d'une requalification, les travaux ayant commencé en janvier 2015. La première phase de travaux a constitué en la reprise et la mise en place de l'ensemble des réseaux, notamment le réseau eaux usées. Deux bassins tampons ont été aménagés pour le traitement des eaux pluviales. Les bassins tampons ont été aménagés en chapelet, la majorité est constituée de noues plantées, toutefois quelques fosses et un busage (permettant de relier les deux premiers bassins en cours d'aménagement aux deux derniers) persistent. Un crapauduc a également été aménagé entre les deux bassins. La déserte de cette ZA a été réfléchi afin de limiter les déplacements en voiture, trois parkings mutualisés ont été aménagés (pavés), la route principale desservant les différentes zones de la ZA étant en sens unique.

Les plantations sont bâchées avec une bâche tissée en amidon biodégradable. Les haies bocagères les plus patrimoniales ont été maintenues, et serviront de base à la création du sentier « mode doux ». Un terrain présentant une longue haie de thuyas a été racheté par la communauté de communes, qui a aménagé des noues plantées en lieu et place de ces thuyas.

Un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales a été établi. Un chapitre est dédié à la biodiversité, et l'on trouve plusieurs prescriptions liées à la biodiversité dans ce CPAUPE :

- utilisation d'essences indigènes ;
- plantation de haies bocagères en limite séparative et en fond de parcelle. En cas de haies bocagères existantes, une plantation d'arbres et d'arbustes devra être réalisée afin de participer à la régénération du bocage ;
- imperméabilisation maximale de 60% ;
- replantation des haies bocagères défrichées à partir de cinq mètres, au moins sur un linéaire équivalent ;

- rejet des eaux de toitures directement en aérien dans les zones humides pour les parcelles en limite de ces zones ;
- recommandations diverses : intégration de nichoirs au bâti, aménagements ponctuels (mare, tas de bois, muret en pierres sèches, tas de sable, amas de pierres,...)
- obligation d'aménagement en espaces verts de pleine terre adaptés à l'environnement des espaces libres de toute construction non occupés par le stationnement et les manœuvres ;
- définition de la haie bocagère : 2/3 d'arbustes, 1/3 d'arbres indigènes, avec au moins cinq espèces différentes, et au maximum huit ;
- liste d'essences végétales à utiliser ;
- recommandation pour végétaliser les toitures (ou utilisation de panneaux photovoltaïques) ;
- interdiction d'utilisation de bois tropical, le bois utilisé devra être issu de forêts gérées durablement et labellisées (FSC, PEFC, ...)
- interdiction de mettre en place des enseignes lumineuses et obligation de diriger le faisceau lumineux vers le sol.

Un schéma de développement économique local est actuellement en cours d'établissement, ayant pour but de créer un mode de gestion pour la trame verte et bleue à l'échelle de l'ensemble de la ZA.



Fig. 12 / Crapauduc situé entre les bassins tampons  
©MarieWagner



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

### Aménagements d'anciennes lagunes d'épuration

Les lagunes de Bas Biardel sont en cours d'aménagement afin de rendre le site plus propice à la biodiversité. Une étude faune-flore a été menée par la LPO en 2015, ainsi qu'une étude hydraulique menée par le syndicat du bassin versant de la Flume (zone d'expansion des crues). Des linéaires de thuyas présents sur site (450 futs) ont déjà été dessouchés, le sol a été paillé avec une épaisse couche de broyat afin de désacidifier le sol et obtenir une couche d'humus pour de futures plantations de haies bocagères. Un programme de travaux est en cours d'élaboration en collaboration avec la commune (destructions des lagunes, création d'une zone d'expansion de crues et de mares).



Fig. 13/ Lagunes de Bas Biardel. ©MarieWagner

Un travail similaire est en cours au niveau des lagunes de Vignoc, avec la volonté de descendre le niveau de la digue entre les lagunes et le cours d'eau, et de se faire rejoindre deux des trois lagunes afin de créer un bras mort et un réseau de mares.

### Divers

Plusieurs projets sont en cours :

- expérimentation de l'aménagement de cinq bâtiments publics en faveur des chiroptères, dont la bibliothèque de Sant-Germain-sur-Ille. Ces aménagements sont prévus au troisième trimestre 2017.

Ces travaux sont réalisés par la communauté de communes pour le remodelage des lagunes, par Rennes Métropole, à qui appartient le réseau d'eaux usées, pour le dévoiement, et par le bassin versant de la Flume pour les travaux sur le cours d'eau. Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et par une subvention TEPCV.

Au niveau du site des lagunes d'épuration de Saint-Gondron (filtre à sable + phragmites), en partenariat avec la communauté de communes, les clôtures ont été aménagées tous les trois poteaux avec une ouverture afin de permettre le passage de la petite faune. Sur certaines ouvertures ont été placées des hérissons métalliques, permettant une pédagogie. Ce type de partenariat est mis en place couramment sur les secteurs identifiés comme secteurs à enjeux.



Fig. 14 / Passage pour la petite faune intégré au niveau des lagunes de Saint-Gondron ©MarieWagner

- création d'un sentier de la biodiversité autour de la commune de Mélesse ;
- restauration de zones humides (Langouët, Saint-Médard sur Ille avec enlèvement d'un moulin pour le rétablissement des continuités).



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

### Autres actions sans lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

#### **Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité**

Les espaces dont la communauté de communes a la gestion sont :

- les parcelles en cours de vente, bassins tampons & espaces verts dans les zones d'activité ;
- sentiers de randonnée, d'intérêt communautaire ;
- les bords de routes communales (10 communes historiques de la communauté de communes Val d'ille, en cours de discussion avec les 9 communes de la communauté de communes Aubigné, soit 278 kilomètres) ;
- les 4 vergers conservatoires ;
- les aires de covoiturage, les pistes cyclables et les haies bocagères de propriété communautaire et

les haies plantées via Breizh Bocage pendant 3 ans.

Sur ces espaces, la collectivité n'utilise plus aucun produit phytosanitaire, ce qui correspond au niveau d'exigence du label Terre Saine. La collectivité est zéro phyto sur ses espaces depuis 2009.

Le fauchage des talus est tardif, et les accotements sont fauchés avec export : 900 tonnes d'herbe exportées en 2016, dont 45% font l'objet de méthanisation agricole (méthaniseur situé à Guipel) et le reste de compostage. Les espaces verts sont paillés, et le désherbage se fait manuellement.

#### **Sensibilisation du grand public à la biodiversité ordinaire du territoire**

##### Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Objectifs :

- Sensibiliser le grand public à la biodiversité ordinaire
- Faire participer le grand public à l'inventaire participatif de la faune et de la flore locale
- Apporter au grand public des connaissances sur les actions que chacun peut mettre en œuvre pour préserver la biodiversité locale

Les animations grand public se font à la demande des communes du territoire.

Deux communes sont très actives dans le domaine : Guipel et Melesse, qui mènent sur leur territoire une démarche d'Atlas de Biodiversité Communal, financé en partie par la communauté de communes. La communauté de communes participe financièrement aux animations grand public mais aussi techniquement. La commune gère l'organisation pratique et le lien avec les prestataires. A l'heure actuelle, les thématiques abordées lors de ces différentes animations sont

nombreuses : flore sauvage comestible, construction d'hôtels à insectes, randonnée nature, découverte de l'entomologie, identification des amphibiens, fête de la biodiversité,...

L'EPCI finance des animations auprès des scolaires en lien avec la biodiversité. Ces animations sont réalisées à la demande des écoles.

L'association CAC21, travaillant à la sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales, organise chaque année la fête de la nature sur le territoire de l'EPCI. Cette grande manifestation est financée par la communauté de communes et a lieu chaque année sur une commune différente. L'organisation se fait conjointement entre l'association CAC21, les associations locales de la commune concernée, des bénévoles et les structures publiques : EPCI, syndicat de bassin versant, ... La communauté de communes participe chaque année à cette manifestation via des stands et animations. Quelques chiffres :





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

- seize animations réalisées depuis 2015 (4 prévues en 2017) ;
- environ 500 personnes ont participé aux différentes animations ;
- cinq classes de maternelles, primaires et collèges ont bénéficié d'une animation sur la biodiversité (6 sont prévues en 2017) ;
- neuf fêtes de la nature ont déjà eu lieu sur le territoire, la dixième s'est déroulée les 13 et 14 mai à St Gondran ;
- 600 données ont été inscrites sur la carte collaborative par le grand public (sans compter les données inscrites lors des animations grand public).»

La carte collaborative est un outil développé par la communauté de communes où chaque citoyen peut entrer ces observations faunistiques et floristiques sur le territoire mais aussi consulter les observations des autres citoyens. La communauté de communes gère la plateforme et l'alimente par les observations

faites lors des animations grand public avec l'aide des élus locaux et des bénévoles. Lancée en 2014, 2400 données ont été ajoutées à la carte collaborative, 600 provenant du grand public. Les données sont renseignées par les citoyens, mais également par les données issues des ABC. Ces données sont un outil d'information sur les espèces invasives, et permettent également d'étoffer le nouveau schéma local trame verte et bleue.

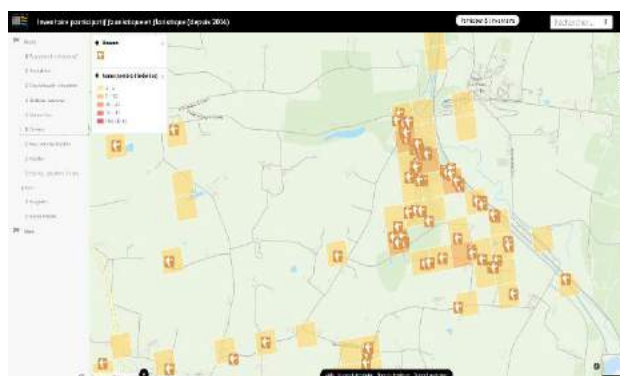


Fig. 15/ Extrait de la carte collaborative du territoire du Val d'Ille-Aubigné, [http://geo.valdille-aubigne.fr/faune\\_flore](http://geo.valdille-aubigne.fr/faune_flore). ©CCValdIlleAubigné

### Biodiversité et citoyenneté

Un potager a été mis en place à Montreuil-le-Gast. Ce potager est géré par le chantier d'insertion, comprenant huit salariés et deux encadrants. De nombreuses espèces sont cultivées (cucurbitacées, tomates, fraises, artichauts, navets, rhubarbes, plantes aromatiques & médicinales), avec un maximum de variétés anciennes, et le jardinage est naturel : paillage pour limiter la consommation en eau, non travail du sol (plus de labour) et zéro produits phytosanitaires utilisés.

Situé sur une ancienne prairie, les travaux du potager ont été réalisés par le chantier d'insertion. Le bois (jardinières, bordures,...) provient d'une scierie locale. Les légumes cultivés sont distribués en circuit-court à 400 mètres du potager à

l'épicerie solidaire (épicerie destinée aux personnes à très faibles ressources).

Deux récupérateurs d'eau de pluie ainsi qu'un hôtel à insectes et des nichoirs à oiseaux sont présents.





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

Fig. 16/ Potager du chantier d'insertion de Montreuil-le-Gast. ©CCValdIleAubigné

### Vergers conservatoires

La communauté de communes a la gestion de 4 vergers conservatoires présents sur le territoire. Cette gestion se fait en collaboration avec l'association les Mordus de la Pomme. Une cinquantaine de variétés par verger sont plantées. La plantation, le greffage, la récolte et la taille sont réalisés par le chantier d'insertion.

La communauté de communes finance l'installation de vergers sur son territoire, sous certaines conditions (opération « Un verger pour demain », en partenariat avec l'association CAC21, 4200 euro par an) :

- dix fruitiers minimum dont 50% d'arbres à haute tige pour les particuliers et 25 pour les communes ;
- site de plantation intéressant pour la biodiversité ;



Fig. X / Verger conservatoire, sur la commune de Saint-Gondran ©MarieWagner

### Les haies bocagères

Dans le cadre du projet Breizh Bocage, la communauté de communes finance la plantation de haies bocagères. Peuvent en bénéficier : les

- gestion extensive ;
- zéro produits phytosanitaires utilisés ;
- plantation d'essences anciennes et locales (liste fournie dans un livret explicatif).

L'aide apportée consiste en :

- un accompagnement technique pour le choix des essences et l'emplacement du projet ;
- un appui technique pendant trois ans (taille, greffage, fourniture des greffons et soin aux arbres) ;
- le remboursement à hauteur de 30% du coût des arbres à greffer (60 euro TTC maximum par projet pour les particuliers et 200€ TTC pour les communes) ;



### La nature de nos vergers



Plus de 60 variétés anciennes de pommes et de poires  
Intérêt écologique des vergers  
La biodiversité au rendez-vous dans le Val d'Ille  
Comment gérer son verger ?



Fig. X/ Livret « la nature de nos vergers ». ©CCValdIleAubigne

particuliers, les propriétaires fonciers, les agriculteurs et les collectivités en milieu agricole.



## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

Les conditions sont fixées dans le cahier des charges régional de l'action.

À cela s'ajoute un programme d'aide local à la plantation en milieu rural pour les projets non éligibles au programme Breizh Bocage. Des conditions sont fixées : 100 mètres linéaires de haies ou 50 ares de bosquets doivent être plantés au minimum (d'un seul tenant ou en plusieurs morceaux).

Val d'Ille-Aubigné apporte son aide de plusieurs manières :

- accompagnement technique dans le choix des essences et des emplacements du projet ;

### **L'écopâturage**

6,4 hectares d'espaces sont gérés par éco-pâturage sur le territoire de la collectivité. L'écopâturage est mis en place soit par convention, soit selon le principe du prêt à usages, soit en prestation de service.

Pour l'entretien du pôle communautaire et des trois bassins tampons de la route du meuble (16 500 m<sup>2</sup> au total), c'est une convention qui a été passée avec la ferme de Milgoulle . Cette ferme est spécialisée dans l'élevage de moutons de races anciennes et locales. En contrepartie, la communauté de communes prend en charge

### **Gestion des espèces exotiques (envahissantes)**

La communauté de communes prend en charge à 100%, via un partenariat avec la FREDON, l'enlèvement des nids de frelon (245 retirés en 2016, 24 000 euro prévu en 2017). Un plan de communication a été mis en place sur les espaces exotiques, notamment pour les propriétaires privés. Le magazine de la communauté de communes de juillet-août 2017 présentait des

- appui technique pendant trois ans après la plantation ;

- remboursement des plants forestiers (200 euro TTC maximum par projet).

Lancé en 2009, 140 kilomètres de haies ont été plantés, dont 40 kilomètres sur des secteurs à enjeux. La filière bois se trouve également valorisée via ce programme.

Un inventaire des haies bocagères présentes sur le territoire est en cours pour identifier la qualité de chaque haie de bocage, selon divers critères (âge, composition spécifique, orientation,...).

l'installation des clôtures et fait certifier les parcelles en agriculture biologique.

Les prêts à usages permettent l'entretien de 21 300 m<sup>2</sup> de terrain par des particuliers. Les parcelles sont mises à disposition gratuitement par la communauté de communes, la pose des clôtures est prise en charge par les propriétaires. En 2015, trois prêts à usage ont été mis en place, sur la zone d'activité des Olivettes. Au total, la collectivité a mis en place neuf prêts à usage pour de l'éco-pâturage, et trois pour de l'exploitation agricole.

conseils de gestion pour la renouée du Japon : fauche au moins 6 fois par an, mise en sac hermétique des déchets de fauche, placement avec les déchets ménagers pour incinération, coupe rase puis plantation d'essences locales (saule préconisé), couverture au sol avec une bâche très épaisse et opaque.





## Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

---

**Evaluateurs** : Marc Barra, écologue, Natureparif & AFIE - Jean-Théophile Gandon, Référent Ville Durable & Ecoquartier, DREAL Bretagne - Cyrille Lomet, directeur des jardins et de la biodiversité, Ville de Rennes - Marie Wagner, élève ingénieure écologue, UPMC

**Date de la visite de terrain** : 05 juillet 2017

**Personnes rencontrées** : Claude Jaouen, Président de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet et maire de Melesse – Philippe Monnerie, Vice-Président en charge de l'Environnement, transition écologique & assainissement et maire de Saint-Germain-sur-Ille – Céline Guilly, chargée de mission bocage à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné – Justine Le Bras, Chargée de mission biodiversité & filière bois à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné – Christian Roger, Vice-Président en charge de l'énergie et maire de Guipel – Philippe Maube, maire de Saint-Gondran - Thomas Houssin et Donatien Gesdon, encadrants du chantier d'insertion

---